

 FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr	<i>Circulaire financière 2023/4</i>	<i>Adoption :</i> CD 20 octobre 2022 <i>Entrée en vigueur :</i> 1 ^{er} décembre 2022
	MONTANT DES MUTATIONS ET EXTENSIONS DE LICENCE SAISON 2023	1 page

MUTATIONS

Période	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET	BASEBALL/SOFTBALL en Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises
MUTATION ORDINAIRE	1 ^{er} décembre 2022 à 0 heure au 31 janvier 2023 à minuit		1 ^{er} décembre 2022 à 0 heure au 15 mars 2023 à minuit	
MUTATION EXTRAORDINAIRE	Hors période de mutation ordinaire (Transfert de domicile) (Dissolution, cessation d'activité ou fusion/scission du club d'origine)			

Montant	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
DIVISION 1	100 €	40 €	40 €
NATIONALE			
RÉGIONAL	40 €	20 €	20 €
JEUNES	10 €		

Les titulaires d'une licence non pratiquant, d'une licence pour pratique non compétitive (loisir), ou d'une licence pour pratique en compétition Baseball5, Cricket Traditionnel ou Handicap ne sont pas soumis au régime des mutations.

Le montant de la mutation est déterminé à partir du niveau de championnat le plus haut pratiqué par l'intéressé dans le cadre de sa dernière licence active.

EXTENSION DE LICENCE

Toute l'année

TOUTES DISCIPLINES	30 €
TOUS NIVEAUX DE COMPÉTITIONS	
Joueurs ou joueuses stagiaires des pôles France ou Espoir	30 €